

DECISIONS DU JURY / JURY HEARING DECISIONS

Compétition / Event : National RG65			Date : 27 au 29 mai 2023	Club : SRV
CAS N° <i>CASE N°</i>	INITIATEUR <i>INITIATOR</i>	AUTRE PARTIE <i>RESPONDENT</i>	RESUME DES FAITS ETABLIS <i>SUMMARY OF FACTS FOUND</i>	DECISIONS (préciser <u>classe</u> et <u>n° de course</u>) <i>DECISIONS (give details on <u>class</u> and <u>race N°</u>)</i>
1	N° 192 Classe	RDG	La place de 192 dans la course 4 a été aggravée de façon significative sans qu'il y ait eu faute de sa part, étant bateau désemparé à la suite de l'enchevêtrement causé par l'action d'un autre bateau enfreignant une règle du chapitre 2 et qui a effectué une pénalité appropriée.	RDG accordée
2	N° 44 Classe RG65	RDG	La place de 44 dans la course 4 a été aggravée de façon significative sans qu'il y ait eu faute de sa part, étant bateau désemparé à la suite de l'action du 38 enfreignant une règle du chapitre 2 et qui a effectué une pénalité appropriée.	RDG accordée
3	N° 168 Classe RG65	RDG	La place de 168 dans la course 4 a été aggravée de façon significative sans qu'il y ait eu faute de sa part, étant bateau désemparé dans le dernier bord à la suite de l'action d'un autre bateau enfreignant une règle du chapitre 2 et qui a effectué une pénalité appropriée.	Reclassement accordé à la place de 7° de la flotte A
4	N° 97 Classe RG65	N° 129 Classe RG65	Instruit conjointement avec cas 5 Quand il a acquis la priorité en raison de ses propres actions, 129 n'a pas, au début, donné à 97 la place de se maintenir à l'écart, et a enfreint la RCV 15.	129 DSQ Course 5
5	N° 129 Classe RG65	N° 97 Classe RG65	Instruit conjointement avec cas 4 (voir cas 4)	Voir cas 4

Affiché à ___13___ H ___30___ mn, le ___28 mai 2023___
Posted at

Nom et signature Patrick Vilain